

## DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISER DES IMAGES FIXES OU ANIMEES REALISEES DANS LE

## **CADRE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

D'accord

Pas d'accord

## Autorisation valable pour l'année scolaire 2023-2024

Dans le cadre des activités du périscolaire et de la restauration scolaire, des images fixes ou animées seront réalisées.

Nous sollicitons donc votre autorisation pour l'utilisation des photographies et / ou vidéos représentant votre enfant.

A noter que les adjointes d'animation s'engagent à ne pas diffuser l'image des élèves sur les réseaux sociaux et sur des sites internet autres que ceux mentionnés ci-après.

soit filmé ou

Merci de placer une croix dans les cases du tableau suivant :

Utilisation

## Photographies et / ou films

Accord pour que mon enfant

photographié dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.		
Diffusion		
Utilisation	D'accord	Pas d'accord
Accord pour la publication sur la page internet <a href="https://chenalotte.org/periscolaire/">https://chenalotte.org/periscolaire/</a>		
Accord pour la publication dans un éventuel journal d'école et ou des services du périscolaires et de la restauration scolaire		
Remarques et observations :		

Date et signature, précédées de la mention « Lu et approuvé »